



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Date de convocation 28 mars 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 28 mars 2025	Nombre de conseillers présents :	15
	Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 28 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT, M. JACQUET

M. CARNOT est arrivé à 19 h 12 durant la lecture du point n° 1.
Mme MITTELETTE-ROUSSI est arrivée à 19 h 40 durant la lecture du point n° 5.

Ont donné pouvoir : Mme Stéphanie MITTELETTE à Mme Sylvie BARBERI
M. Alain PRAT à M. Patrick VELAY
Mme Alexandra EYERABIDE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

2025 / IV / 9 – 7.1 Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2321-2, 27° et R.2321-1

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, VU la délibération n° 2017 / IV / 8 – 7.1 du Conseil municipal du 30 mars 2017 retenant l'amortissement linéaire pour constater la dépréciation des biens acquis par la collectivité et fixant la durée des amortissements,

VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération n° 2024 / II / 3 – 7.1 du Conseil municipal du 29 février 2024 portant fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations,

CONSIDÉRANT l'application de la méthode de l'amortissement linéaire *pro rata temporis* depuis le du 1^{er} janvier 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser les durées applicables à certains articles issus de la nomenclature M57,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE l'application des durées et modalités d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération,

DÉCIDE d'appliquer au montant des subventions d'équipements transférables les mêmes durées et modalités d'amortissement que les immobilisations auxquelles elles se rapportent,

AUTORISE Madame le Maire à sortir de l'actif les biens dits de « faible valeur » après qu'il ait été procédé à leur amortissement,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny




Comptes M57	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement proposée (en année)	Modalités d'amortissement
Immobilisations incorporelles			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et révisions des documents d'urbanisme	10	Exercice suivant
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5	Exercice suivant
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	Exercice suivant
204	Subventions d'équipements versées :		
204XX1	pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	Prorata temporis
204XX2	pour des bâtiments ou des installations	30	Prorata temporis
204XX3	pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	Prorata temporis
2051	Concessions et droits similaires	3	Prorata temporis
2051	Logiciels	2	Prorata temporis
2088	Autres immobilisations incorporelles	5	Prorata temporis
Immobilisations corporelles			
2121	Frais de plantations d'arbres et d'arbustes	15	Prorata temporis
2128	Autres agencements et aménagements de terrains (clôtures...)		Exercice suivant
21316	Cases granit pour colombarium	15	Prorata temporis
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (bâtiments publics)	15	Prorata temporis
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (bâtiments privés)	15	Prorata temporis
2152	Installations de voirie	30	Prorata temporis
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	Prorata temporis
215731	Matériel et outillage de voirie (matériel roulant)	10	Prorata temporis
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5	Prorata temporis
21578	Autre matériel technique	5	Prorata temporis
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5	Prorata temporis
Autres immobilisations corporelles			
21828	Autres matériels de transport	10	Prorata temporis
21828	Deux-roues	5	Prorata temporis
21828	Voitures	8	Prorata temporis
21828	Camions - Véhicules industriels	10	Prorata temporis
21828	Bennes pour véhicules	10	Prorata temporis
21828	Tracteurs	10	Prorata temporis
21831	Matériel informatique scolaire	5	Prorata temporis
21838	Autre matériel informatique	5	Prorata temporis
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10	Prorata temporis
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	Prorata temporis
2185	Matériel de téléphonie	5	Prorata temporis
2188	Autres immobilisations corporelles	6	Prorata temporis
2188	Coffre-fort	20	Prorata temporis
Cas particulier			
	Biens de faible valeur (seuil 1000 €TTC)	1	Exercice suivant

Accusé de réception en préfecture

091-219101292-20250410-IV_2025IV971-DE

Reçu le 25/04/2025